



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## conventions avec les praticiens

Question écrite n° 26104

### Texte de la question

M. Hervé Gaymard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la préoccupation des responsables de l'association des médecins de stations de sports d'hiver quant au problème de quotas qui pour les médecins généralistes exerçant en station de sports d'hiver, est une source d'inquiétude. En effet, le volume d'activité en zone de montagne est totalement dépendant de l'afflux touristique, lui-même conditionné par l'enneigement, les conditions météorologiques et la conjoncture économique. Dans ces conditions, il leur est parfaitement impossible de réguler leur activité. Cependant, grâce aux plateaux techniques qui sont les leurs et par la formation continue que les médecins suivent au sein de leur association, ils évitent un grand nombre d'hospitalisations en traitant sur place 96 % des blessés. Par ailleurs, la nomenclature surannée de la traumatologie (par exemple KC 5 soit 68,50 francs pour la suture et la fourniture de matériel nécessaire) encourage des praticiens à adresser leurs patients à l'hôpital. A l'heure où l'administration entend encourager la prise en charge des urgences en milieu extra-hospitalier, il ne faudrait pas que toutes les mesures prises aillent en sens inverse. Par conséquent, il demande quelle est l'intention du Gouvernement sur ce sujet, et s'il entend prendre des dispositions pour faciliter l'exercice de ces médecins auprès d'une population autochtone et touristique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Gaymard](#)

**Circonscription :** Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26104

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mars 1999, page 1196

**Question retirée le :** 10 juin 2002 (Fin de mandat)